



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/61
S/16875
28 novembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

JAN 3 1985

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 27 décembre 1984, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Pakistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Suite à ma lettre du 18 décembre 1984 (A/39/854-S/16868) j'ai l'honneur de vous signaler deux violations de l'espace aérien pakistanais commises par la partie afghane les 22 et 25 décembre 1984.

Au cours de ces incidents, des aéronefs afghans ont pénétré dans l'espace aérien pakistanais dans les régions d'Iman Bostan et Arandu, dans le Baloutchistan et le Chitral respectivement. Voici comment ces incidents se sont déroulés :

"Au cours de l'incident du 22 décembre 1984, un aéronef afghan a pénétré à 15 km dans l'espace aérien pakistanais à Iman Bostan, dans le Baloutchistan et à mitraillé un véhicule.

Au cours du deuxième incident, qui s'est produit le 25 décembre 1984, six aéronefs pakistanais ont pénétré à 3 km dans l'espace aérien pakistanais, dans la région d'Arandu, dans le Chitral. Les aéronefs ont tiré des roquettes et largué huit bombes qui ont fait quatre morts et six blessés parmi la population civile. Plusieurs maisons ont été endommagées."

Je saisis cette occasion pour vous informer que le Gouvernement pakistanais rejette catégoriquement comme entièrement fausses et dénuées de tout fondement les allégations des autorités de Kaboul, selon lesquelles un officier aurait été tué,

huit soldats blessés et trois maisons détruites à la suite de coups de feu tirés sur Barikot, dans la province de Kunar, à partir du Pakistan par les forces armées pakistanaïses, le 18 décembre 1984.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) SHAH NAWAZ
